

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit EYRBIO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Activateur biologique

"Uniquement pour usage professionnel"

Remplace Iversion CLP: n°3 (30/09/2019)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur EYREIN INDUSTRIE

ZAC de la Montane - Allée des Iris.

19 800.EYREIN.FRANCE

Téléphone: + 33.(0)5.55.27.65.27. Fax: + 33.(0)5.55.27.66.08.

Courrier Electronique : info-fds@eyrein-industrie.com

Site web: www.eyrein-industrie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

national

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

Eye Irrit. 2 - H319

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

BENZENESULPHONIQUE MONO C10 - 13 ALKYL DERVIS

1 - 2.5%

SEL DE SODIUM

Numéro CAS: 68411-30-3 Numéro CE: 270-115-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119489428-22-XXXX

Classification

Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors

> de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Montrer cette Fiche de Données

Sécurité au personnel médical.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ingestion

Consulter un médecin.

Contact cutané Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souille ou éclaboussé et se

laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin rapidement si des

symptômes apparaissent après le lavage.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané Les micro-organismes utilisés sont non pathogènes mais peuvent causer une infection en cas

de contact avec une plaie ouverte.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la

poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les micro-organismes utilisés sont non pathogènes mais peuvent causer une infection en cas

de contact avec une plaie ouverte.

Produits de combustion dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Les micro-organismes utilisés sont non pathogènes mais peuvent causer une infection en cas de contact avec une plaie ouverte. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter la formation de brouillards. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisationsManipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements.

Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Les microorganismes utilisés sont non pathogènes mais peuvent causer une infection en cas de contact avec une plaie ouverte.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Stocker à des températures comprises entre 10°C et 25°C. Protéger du rayonnement solaire. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

BENZENESULPHONIQUE MONO C10 - 13 ALKYL DERVIS SEL DE SODIUM (CAS: 68411-30-3)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.6 mg/m³

Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 119 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.3 mg/m³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 42.5 mg/kg/jour Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.425 mg/kg/jour

PNEC - eau douce; 0.268 mg/l

- eau de mer; 0.0268 mg/l

- rejet intermittent; 0.0167 mg/l

- STP; 3.43 mg/l

Sédiments (eau douce); 8.1 mg/kgSédiments (eau de mer); 6.8 mg/kg

- Sol; 35 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection





Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m3. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre.

Couleur Marron clair.

Odeur Légère.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pH Pas d'information disponible.

Point de fusion Pas d'information disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d'éclair
Pas d'information disponible.

Taux d'évaporation
Pas d'information disponible.

Facteur d'évaporation
Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)
Pas d'information disponible.

5/12

Limites Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 1

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de

décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité Pas d'information disponible.

Propriétés explosives Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

dangereux

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de

stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. En cas d'échauffement, des

vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅o orale) Pas de données de test particulières disponibles.

ETA orale (mg/kg) 43 200,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation

Pas d'information disponible.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Pas d'informa

vitro

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

fertilité

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Les micro-organismes utilisés sont non pathogènes mais peuvent causer une infection en cas

de contact avec une plaie ouverte.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

BENZENESULPHONIQUE MONO C10 - 13 ALKYL DERVIS SEL DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅o

mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 080,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) DL50 > 2000 mg/kg, Orale, Rat

1 080,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Provoque une irritation cutanée. OECD 404 Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Provoque des lésions oculaires graves. Lapin OECD 405

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) OECD 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

Aberration chromosomique: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve

de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

vitro

Cancérogénicité Scientifiquement injustifié.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la

Etude sur deux générations - NOAEL 350 mg/kg, Orale, Rat F2a

reproduction - fertilité

Toxicité pour la

Tératogénicité: - NOAEL: 300 mg/kg, Orale, Rat

reproduction - développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT

NOAEL 125 mg/kg, Orale, Rat

rép.

Organes cibles Rate Système cardiaque et appareil cardio-vasculaire Foie

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Inhalation Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

BENZENESULPHONIQUE MONO C10 - 13 ALKYL DERVIS SEL DE SODIUM

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

BENZENESULPHONIQUE MONO C10 - 13 ALKYL DERVIS SEL DE SODIUM

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 1.67 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 heures: 2.9 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

ErC50, 96 heures: 29 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers

stades de leur vie

NOEC, 28 - 196 jours: 0.23 - 3.2 mg/l, Poissons

Toxicité à court terme poissons aux stades de

l'embryon et de l'alevin

NOEC, : 0.23 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité chronique -

NOEC, 2 - 32 jours: 0.59 - 4.5 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques CE₅₀, 21 jours: 1.67 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Intrinsèquement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

BENZENESULPHONIQUE MONO C10 - 13 ALKYL DERVIS SEL DE SODIUM

Persistance et dégradabilité

La substance est facilement biodégradable.

Biodégradation - Degradation (%) > 98%: 29 jours

OECD 301D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

EYRBIO

Version CLP : N°3 Révision : 19/07/2022 Date : 03/01/2020

Informations écologiques sur les composants

BENZENESULPHONIQUE MONO C10 - 13 ALKYL DERVIS SEL DE SODIUM

Potentiel de

Le produit n'est pas bioaccumulable.

bioaccumulation

Coefficient de partage Log Koc: 3.4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

BENZENESULPHONIQUE MONO C10 - 13 ALKYL DERVIS SEL DE SODIUM

Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

BENZENESULPHONIQUE MONO C10 - 13 ALKYL DERVIS SEL DE SODIUM

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

BENZENESULPHONIQUE MONO C10 - 13 ALKYL DERVIS SEL DE SODIUM

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les

codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les

autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum. LE50: limite d'exposition 50 hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau

Un appareil respiratoire autonome: SCBA STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë

Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Eye Irrit. 2 - H319: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.